



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE LEVÉE DES RÉSERVES
AU COMPLEXE SPORTIF : DÉPLACEMENT DU
TGS ET SOURCE CENTRALE**

**DÉCISION N° DM-24-290
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, qui instaure une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 €HT ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'achever, aux frais et risques du groupement d'entreprises mené par son mandataire, la levée des réserves des installations du nouveau complexe sportif sis 49-51, rue DeFrance à Vincennes ;

CONSIDÉRANT que la société TERIDEAL a effectué le diagnostic des installations de sécurité incendie, au titre de son marché de maintenance des installations électriques ; qu'à ce titre, elle est la mieux placée pour rendre les installations fonctionnelles avant la mise en service du bâtiment ;

D É C I D E

DE SIGNER un marché avec la société TERIDEAL Segex Energies sise Immeuble Florence, 3 Place Gustave Eiffel – CS 80730, 94528 RUNGIS Cedex afin de lever les réserves des installations du nouveau complexe sportif 49-51, rue DeFrance à Vincennes.

Le présent marché, correspondant au devis n°2024-0749 du 30 août 2024, s'élève à 97 386.03 €HT soit 116 863.24 €TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240917-lmc1H12440H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2024
Date de Publication : 17/09/2024

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240917-lmc1H12440H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2024
Date de Publication : 17/09/2024